

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la DEUXIEME SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970:

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°448, en date du 14 avril 1975, pour la passation d'un contrat de location de la chambre froide de l'Abattoir entre la Commune de Saint-Denis et la Société FREPA. -

ARRETE N°449, en date du 14 avril 1975, pour la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur MUNG MING TIK. - Montant du loyer : 220 F (DEUX CENT VINGT FRANCS).

ARRETE N°450, en date du 14 avril 1975, pour la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur MUSSARD Emile. - Montant du loyer : 500 F (CINQ CENT FRANCS).

ARRETE N°452, en date du 17 avril 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE, ZAMPIERO et ADOLFINI-SMADJA d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à la S. I. D. R. - Montant de la note : 3 900, 46 FF (TROIS MILLE NEUF CENTS FRANCS QUARANTE SIX CENTIMES).

ARRETE N°453, en date du 17 avril 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet SCHAUB. - Montant des honoraires : 49 000 F (QUARANTE NEUF MILLE FRANCS).

ARRETE N°455, en date du 21 avril 1975, relatif à la cession gracieuse de 12 concessions au nouveau cimetière de Sainte-Clotilde. -

ARRETE N°457, en date du 21 avril 1975, relatif à la passation d'un bail avec la S. I. D. R. pour la location d'un logement de fonction destiné au Directeur de la Maison des Jeunes du Château-Morange. - Montant du loyer : 654 FF par mois (SIX CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS).

ARRETE N°458, en date du 21 avril 1975, pour la passation d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et Jeumont-Réunion. - Montant du contrat : 547,20 FF (CINQ CENT QUARANTE SEPT FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°459, en date du 21 avril 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et les Etablissements De Palmas. - Montant du marché : 150 000,00 FF (CENT CINQUANTE MILLE FRANCS).

ARRETE N°460, en date du 21 avril 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la quincaillerie Mogalia. - Montant du marché : 149 800, 00 FF (CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT FRANCS).

ARRETE N°461, en date du 22 avril 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la S. E. D. E. P. - Montant du marché : 36 424,23 FF (TRENTE SIX MILLE QUATRE CENT VINGT QUATRE FRANCS VINGT TROIS CENTIMES).

ARRETE N°464, en date du 28 avril 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et les Etablissements Ravate. - Montant du marché : 149 800,00 FF (CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT FRANCS).

ARRETE N°465, en date du 28 avril 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie Madecasse Commerciale. - Le prix unitaire du kilogramme de peinture est de 8,15 F (HUIT FRANCS QUINZE CENTIMES).

ARRETE N°467, en date du 5 mai 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipeement. - Montant des honoraires : 12 209,92 FF (DOUZE MILLE DEUX CENT NEUF FRANCS QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES).

ARRETE N°468, en date du 5 mai 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet Vitry. - Montant des honoraires : 7 395,60 FF (SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS SOIXANTE CENTIMES).

ARRETE N°469, en date du 5 mai 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet Vitry. - Montant des honoraires : 7 611,70 FF (SEPT MILLE SIX CENT ONZE FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES).

ARRETE N°472, en date du 12 mai 1975, pour la passation d'une convention d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur VITRY Raymond. - Montant de la convention : 1 344,00 FF (MILLE TROIS CENT QUARANTE QUATRE FRANCS).

ARRETE N°473, en date du 12 mai 1975, pour la passation d'un contrat d'entretien de l'installation téléphonique de la Police Municipale de Saint-Denis entre la S. A. M. A. T. et la Commune de Saint-Denis. Montant de la dépense : 875,16 FF (HUIT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS SEIZE CENTIMES).

ARRETE N°478, en date du 16 mai 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur RIVIERE Max. - Montant du marché : 46 056,44 FF (QUARANTE SIX MILLE CINQUANTE SIX FRANCS QUARANTE QUATRE CENTIMES).